



## Groupement d'achat à Pouldergat Strollad prenañ e Pouldregad

### Historique

Court-Circuit, groupement d'achat à Pouldergat, est né début 2023 de la volonté commune de citoyens, d'élus et de l'Ulamir centre social du Goyen.

Il veut :

- proposer des produits locaux et/ou bio et de qualité,
- soutenir les agriculteurs locaux qui vendent leurs produits en circuit-court,
- favoriser l'interconnaissance entre les habitants et les producteurs locaux, et le lien social de façon plus large,
- être ouvert à tous.

Le GA s'inscrit également dans le cadre du Projet Alimentaire Territorial de Douarnenez Communauté qui vise à relocaliser le plus possible l'agriculture et l'alimentation.

### Politique de choix des produits

#### 1. Comment décide-t-on des produits proposés lors des distributions mensuelles ?

Critères :

- Recherche des produits les plus demandés (fruits et légumes frais selon le sondage réalisé début 2023).
- Préférence aux producteurs les plus locaux même si le prix est un peu plus élevé.
- Qualité des produits : préférence aux produits bio ou avec le moins d'intrants chimiques possible. Les retours des membres du groupement seront également à prendre en compte.
- Respect de la saisonnalité locale (pas de tomates en avril par exemple).
- Préférences aux petites exploitations.
- Prix : la rémunération au juste prix est privilégiée en intégrant une réflexion sur l'accessibilité des produits.
- Quantité de produits disponibles.

Process :

- Une liste de producteurs mutualisée avec les autres groupements d'achat du territoire, ainsi que le catalogue de producteurs de Douarnenez Communauté et du Cap Sizun, permettent aux bénévoles de rentrer en contact avec les producteurs. Tous les membres du groupement peuvent également proposer des producteurs.
- Les informations à collecter sont : les produits disponibles, les prix, les conditions de production (nombre de travailleurs sur la ferme, taille de la ferme), les labels, l'usage ou non d'intrants chimiques, les possibilités de livraison.
- Étude des produits en réunion plénière. Si plusieurs producteurs proposent le même produit, plusieurs options sont possibles : on en privilégie un car il coche plus de critères que les autres, si égalité on propose leurs produits en alternance lors des distributions (ex : miel de l'un les mois pairs et miel de l'autre les mois impairs). Validation collective.

#### 2. Des commandes annexes sont-elles possibles, hors distribution mensuelle ?

Exemple : un berger basque ou un ami vigneron en visite en Bretagne propose du fromage basque ou du vin. Oui, un membre du groupement peut proposer un achat groupé hors distribution mensuelle. Dans ce cas, le proposeur porte et gère la commande. Il envoie un mail indiquant :

- les produits disponibles, les prix, les conditions de production (nombre de travailleurs sur la ferme, lieu, taille de la ferme), les labels, l'usage ou non d'intrants chimiques,
- la date et le lieu de livraison.

La distribution peut se faire à son domicile, par exemple, ou lors d'une distribution mensuelle si le calendrier et les produits s'y prêtent. Le proposeur gère les aspects financiers (réception des paiements et paiement du fournisseur). Il est garant du fait que les produits qu'il propose respectent la philosophie d'approvisionnement du groupement (local, qualité, saisonnalité, petite exploitation...).

### **3. Propose-t-on des produits en vrac ou emballés ?**

Le GA affirme son désir de s'inscrire dans une démarche presque zéro déchet. Pour cela, il met en place plusieurs choses : récupération de boîtes d'œufs (pour restituer les plaques au producteur), récupération des cagettes livrées par les producteurs, vente de sacs à vrac, apport des contenants par les acheteurs...

Dans un premier temps, lorsque cela est possible, par souci de réduction des déchets et de prix plus accessibles, il est décidé de tester le vrac en demandant aux membres d'apporter leur contenant, qui sera à tarer sur place. Selon les produits, les restes seront soit stockés jusqu'à la distribution suivante, soit proposés aux membres du groupement.

### **4. Quid des dons ?**

Si le GA reçoit des dons de producteurs ou de membres du GA (surplus par exemple), ils sont mis à disposition lors de la distribution mensuelle. En concertation avec le donateur, ces produits sont alors donnés et/ou laissés à prix libre au bénéfice du GA.

## **Politique des prix et de gestion**

### **1. Prix des produits**

Les producteurs fixent le juste prix de leurs produits. Il n'y a pas de négociation. Lorsque les produits sont issus d'un distributeur, une négociation des prix est possible.

Tous les acheteurs payent le même prix pour l'achat des produits.

### **2. Financement des activités du GA et gestion**

Pour subvenir aux achats potentiels du groupement d'achat (matériel, abonnement outils de gestion et outils de communication, événements de convivialité, pertes de denrées...), le GA doit dégager une somme annuellement.

Cette somme provient :

- des cotisations des membres,
- des dons, de la participation libre des membres.

La cotisation est annuelle (année civile), par foyer, et d'un montant de 5€ minimum.

Si l'adhésion intervient entre les mois de septembre et de décembre, elle peut être réduite de moitié, soit 2,50€ minimum.

Un binôme de bénévoles est responsable de collecter les cotisations (bulletin d'adhésion) et de consigner les recettes et les dépenses dans le tableur partagé. Les cotisations sont encaissées par l'Ulamir mais le montant des adhésions est à disposition du groupement.

### **3. Paiement des commandes**

Les membres peuvent payer en espèces ou en chèque (à l'ordre de l'Ulamir). Il y a un seul règlement pour toute leur commande. Les tickets restaurant ne sont pas acceptés. Le fonds de caisse est fourni par les responsables adhésions et caisse.

Dans l'idéal, les producteurs doivent fournir la facture au moment de la livraison des produits, afin que la correspondance entre les produits livrés et la facture puisse être vérifiée.

L'Ulamir porte le projet de groupement d'achat sur le plan juridique, administratif et comptable, dans le cadre de son projet associatif de centre social. Il assure l'encaissement des règlements, des cotisations et le paiement des factures. Il participe aux réunions du GA. Un premier bilan sera fait en 2024 pour mesurer le temps que ce travail représente pour l'Ulamir.

# Processus de commande et organisation de la distribution

## 1. Une équipe de référents producteurs

Pour chaque producteur partenaire on identifie un ou deux référents.

Celui-ci ou ceux-ci sont en charge de :

- contacter le producteur pour connaître les produits disponibles, les quantités et les prix (J-15 avant la distribution environ).
- transmettre toutes les infos nécessaires aux référents formulaires de commande (J-11) : produits disponibles, prix, quantités commandables (par kilo, par caisse, pièce...).
- passer commande auprès du producteur une fois que la commande est terminée (J-5).
- réceptionner les produits et la facture (jour J ou J-1) et vérifier que les produits livrés correspondent aux produits commandés et facturés.

À moyen terme, il serait intéressant de constituer un groupe de travail producteurs pour chercher de nouveaux producteurs et de nouveaux produits (en collaboration avec la coordination des GA ?).

## 2. Le calendrier de commande

J-15 : Contacter les producteurs pour connaître les produits disponibles, les quantités et les prix (référents producteurs).

J-11 : Renseigner le tableur, le mettre en ligne - commande possible par téléphone via l'Ulamir pour ceux qui n'ont pas accès à internet - 02 98 74 27 71 (référents formulaires de commande).

J-10 : Diffusion message ouverture des commandes (équipe secrétariat).

J-5 : Clôturer les commandes selon la date butoir, dépouiller les commandes et transmettre les quantités commandées aux référents producteurs (référents formulaires de commande).

J-5 : Passer commande auprès des producteurs (référents producteurs).

J-1 et JJ : Réceptionner les produits, vérifier les quantités et la facture (référents producteurs).

Jour J : Distribuer les commandes, encaisser les paiements...

## 3. Organisation de la distribution

Le jour de la distribution, les bénévoles en charge de l'accueil se réunissent à 8h30. Ils installent les tables et disposent les produits sur les tables.

Une personne accueille les acheteurs et les guide. Elle dispose du récapitulatif des commandes.

Un bénévole ou deux par produits donnent la quantité demandée (prévoir des balances pour les produits à peser).

Les acheteurs apportent la liste de ce qu'ils ont commandé, leurs contenants, de la monnaie s'ils payent en espèces et leur bonne humeur.

À la caisse, l'acheteur règle son adhésion s'il ne l'a pas encore fait (5€ minimum) et paye sa commande (en espèces ou en chèque à l'ordre de l'Ulamir). Le référent encaissement inscrivent les règlements dans un tableur (prévoir ordinateur).

Pour chaque distribution, il faudrait réussir à mobiliser 10-12 bénévoles :

- 1 responsable constitution équipe bénévoles
- 2 pour l'accueil (guidage)
- 1 par producteur ou pour 2 producteurs (5-6 personnes)
- 2 pour la caisse.

## 4. Que faire en cas d'oubli de commande ?

Il est 11h55 un jour de distribution et une personne n'est pas venue chercher sa commande. Que faire ?

- coup de téléphone pour voir ce qui se passe.
- un bénévole récupère la commande chez lui, le commandeur passe la récupérer et donne le paiement au bénévole qui le remettra lors de la distribution suivante.
- la personne en charge de la caisse prévient l'Ulamir que ce règlement arrivera avec un mois de retard au moment où elle transmet les règlements et les factures de la distribution qui vient de se dérouler.

Au bout de 3 oublis, la personne ne peut plus passer commande pendant un an. Son adhésion n'est pas remboursée.

## Gouvernance

Les décisions sont prises en plénière, en recherchant le consensus. Si pas de consensus sur une question, on peut recourir au vote.

L'invitation aux plénières est envoyée à tous les contacts du GA jusqu'en octobre 2023 et ensuite, aux seuls adhérents.

## Engagement des différents acteurs

Notre groupement d'achat fonctionne grâce à l'engagement bénévole de ses membres et grâce à l'implication de l'Ulamir centre social du Goyen sur la comptabilité.

Les acheteurs peuvent s'impliquer activement dans la vie du groupement d'achat en s'engageant pour une année (ou plus) sur des missions spécifiques (secrétariat, référents adhésion, producteurs...) et/ou en participant aux réunions plénières. **S'ils ont peu de disponibilités pour cela, les adhérents s'engagent au minimum à être bénévoles à une distribution mensuelle au cours de l'année.**

Les producteurs sont invités à participer aux distributions afin de favoriser les échanges avec les acheteurs. Leur présence est souhaitée au moins une fois par an (mais pas exigée).

## Communication

Le GA dispose de plusieurs outils pour sa communication interne et externe :

- une adresse mail à son nom,
- un tableur des contacts qui rassemble les contacts des membres et des sympathisants (les missions spécifiques des uns et des autres y sont précisées). Il sert de base à l'envoi des mailings de commande et à l'enregistrement des adhésions. Ont accès ce document les bénévoles du pôle administratif. Les mailings de commande stipulent systématiquement que quiconque peut demander à tout moment que son contact soit effacé de ce tableur,
- une page web dédiée sur le blog de l'Ulamir et sur le site de la commune de Pouldergat. Les liens vers le formulaire de commande seront diffusés via ces canaux,
- un document partagé en ligne pour l'archivage des comptes-rendus du groupe : <https://annuel2.framapad.org/p/groupement-d39achat-pouldergat-9xv0?lang=fr>

Ces outils de communication sont gérés par un secrétariat tournant dont les missions sont :

- lire les mails, y répondre et les rediriger vers les bons interlocuteurs,
- maintenir les listes à jour (groupes de travail, adhérents, toutes les personnes intéressées) et ajouter les nouveaux membres (tableur),
- envoyer les mails de commande et transférer les propositions de commande annexe,
- mettre à jour les pages web.

Le GA Court-Circuit participe au groupe de travail « Coordination des GA du Pays de Douarnenez » mis en place en juin 2022 et à l'origine du projet de GA à Pouldergat. Chaque GA alimente une liste mutualisée des producteurs partenaires. Celle-ci est consultable ici : <https://lite.framacalc.org/tmhb7ne4pv-9z88>